Tréma

12-13 | 1997
L'école rurale

Le poids du rural dans les établissements secondaires de l'Académie de Montpellier, de 1850 à 1939

Louis Secondy

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/trema/1860
DOI : 10.4000/trema.1860
ISSN : 2107-0997

Éditeur
Faculté d'Éducation de l'université de Montpellier

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 1997
Pagination : 51-68
ISSN : 1167-315X

Référence électronique
Louis Secondy, « Le poids du rural dans les établissements secondaires de l'Académie de Montpellier, de 1850 à 1939 », *Tréma* [En ligne], 12-13 | 1997, mis en ligne le 01 décembre 1997, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/trema/1860 ; DOI : 10.4000/trema.1860

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Trema

Le poids du rural dans les établissements secondaires de l'Académie de Montpellier, de 1850 à 1939

Louis Secondy

1 Que l'enseignement secondaire ait été dans le passé un phénomène urbain, concernant surtout les enfants de la bourgeoisie est une idée fort répandue et l'on a du mal à croire que les ruraux, parfois mal argentés, puissent y tenir une place, non négligeable. En fait notre exposé tend à démonter le contraire : on en trouve partout, dans toutes les écoles secondaires du temps. Simplement, il y a maisons secondaires et maisons secondaires et rural et rural.

Le secondaire en robe des villes et en robe des champs

2 Sur les 35 établissements secondaires : 17 publics de garçons, (4 lycées et 13 collèges), 9 petits séminaires et 9 principaux établissements libres que compte, en gros, l'Académie de Montpellier, entre 1850 et 1939, une forte majorité d'entre eux est implantée dans des villes moyennes ou petites pour l'époque, qui rayonnent sur une campagne plus ou moins vaste, attirant cette clientèle par leurs commerces, leurs foires, leurs marchés, leur gare, leurs administrations et quelquefois leurs industries (Castelnaudary, Lodève, Bédarieux par ex.). De ce fait, une proportion notable des élèves des écoles secondaires qu'on y trouve, provient de cette aire rurale extérieure, tout comme aussi des quartiers encore ruraux de ces villes elles-mêmes. Songeons aux jardiniers de Boutonnet vers 1850 et aux propriétaires des nombreux mas du Montpelliérais.

3 Les écoles secondaires qui ont un caractère plus urbain se recrutent, parfois même fortement, dans les campagnes plus ou moins rapprochées. Les inspecteurs font

remarquer le grand nombre d'élèves qui fréquentent le lycée d'une ville comme Carcassonne que le doyen Germain qualifie de « *ville de 4e ordre* ». Même chose au Petit séminaire de la même ville, comme dans celui de Narbonne. L'explication, on la trouve dans un recrutement rural assez intensif, à en croire l'I.A. de l'Aude, en 1869 : *« Les enfants de ces deux établissements viennent à peu d'exception près de la campagne »*.

4 Au lycée de Montpellier, les élèves qui habitent la ville ne représentent que 45,5 % du total entre 1866 et 1869 et 40 % pour la période 1876-1878[1]. Si tous les autres ne sont pas pour autant des ruraux, il en est un bon pourcentage. Pour les années de guerre, 1916-1917, Jeanne Galzy confirme ce fait dans son livre ***La Femme chez les garçons,*** en esquissant le portrait de petits ruraux assis sur les mêmes bancs que *« des cancres aux belles cravates » :*

> *« Les B (sans latin) sont recrutés parmi les cancres notoires dont les pères sont forcés de renoncer aux ordinaires ambitions de voir leur fils juriste ou docteur célèbre. Tous les petits campagnards, munis ou non du certificat d'études, dont les parents considèrent le latin comme une langue de curé, en grossissent les rangs, apportant dans les classes l'odeur de leurs sarraux bien raides qui affectent toujours, je ne sais trop comment, la forme d'une blouse rustique, leurs crânes tondus de près par défiance de la vermine, leurs petites pattes déjà calleuses d'avoir tripoté la pioche, manié la bêche, touché la terre granuleuse et grasse ».*

5 Elle leur attribue *« le sens de la soumission au maître et un certain respect pour celui qui sait ; toujours beaucoup de provisions à grignoter en classe, un appétit insatiable, une voix retentissante »*[2]

6 Et elle les fait défiler : voici Guipard, fils de facteur rural, Barral, fils de viticulteur qui l'année suivante *« fera propriétaire »,* Molin, fils d'un pêcheur, tel autre, fils d'un cantonnier et d'une garde-voie, Ramonet, fils de garde-champêtre. Et parlant d'une autre classe, les 3e B, elle évoque ces *« fils de propriétaires de vignobles venus du village [...] avec des goûts villageois, transportant au lycée les habitudes de l'école primaire »,* Rozier qui peint son village catalan, Anglade qui grimpe au Canigou et Descamp, un vrai petit vigneron, bref, *« la bande des propriétaires »*[3]qui contrastent avec *« l'air fils de famille »* de tels autres.

7 Tous les types de maisons ont donc bien une population rurale. Il n'en reste pas moins que la situation et le poids de ces ruraux ne sont pas équivalents dans tous les cas. On le perçoit bien, par exemple, dans l'opposition que le délégué de l'évêque de Perpignan fait valoir au ministre le 7 janvier 1870, en mettant face à face la situation des établissements de Prades et Perpignan :

> *« Tout le monde aujourd'hui recherche les grands centres où la population afflue, où les affaires se donnent un plus facile et plus fréquent rendez-vous. L'arrondissement de Prades est très peu peuplé, pauvre, peu desservi par les moyens de locomotion et sa population est disséminée dans de très petites localités perdues pour le plus grand nombre au milieu des montagnes. Ces difficultés insurmontables expliquent suffisamment la médiocrité dans laquelle a végété toujours l'établissement crée dans cette ville.*
> *« Perpignan est au contraire et naturellement le rendez-vous ordinaire non seulement de tout un arrondissement très populeux mais encore de tout le département. C'est à lui qu'aboutissent toutes les voies de communication et tous les moyens de locomotion, il est à portée et au centre des communes les plus populeuses et les plus aisées, c'est-à-dire celles qui fournissent le plus grand nombre des élèves des petits séminaires ».*[4]

8 En poursuivant l'analyse des situations, on est amené à distinguer les écoles secondaires à dominante rurale des établissements secondaires dont le recrutement rural n'est pas négligeable, mais qui attirent surtout les enfants des familles les plus fortunées et les plus « policées », les fils de gros propriétaires ou de commerçants habiles et chanceux,

maquignons ou marchands de produits agricoles, par exemple. Un rapport de l'I.A. de l'Aude en 1892, parlant de ceux qui profitent de la reprise économique les campe : *« Ceux-là, subissant les entraînements de la vanité ou de la mode, envoient leurs enfants dans les lycées ou les institutions religieuses, de préférence au lycée de Toulouse et au Caousou.* » P.-M. Cardine dans son rapport de 1880 sur la Lozère constate le même phénomène, en en précisant les causes :

> *« Les préjugés nombreux dans ce pays, influencent aussi sur le chiffre des élèves. Certaines familles mettent leur amour-propre, une sorte de gloriole, à faire élever leurs enfants dans des établissements situés au loin, dans les lycées de la région,* (Alès et Rodez, par exemple) *. Ce n'est pas seulement parce qu'ils reçoivent une instruction plus étendue, plus complète, pour qu'ils fassent des meilleures études que les parents agissent ainsi. C'est plus souvent pour que leurs fils aient un bel uniforme avec lequel ils viendront parader au moment des vacances, au milieu des petits paysans à côté desquels ils ont été élevés ».* Et d'ajouter un autre élément d'explication : *« Si ces élèves avaient pu occuper dans leur classe à Mende les 1ers rangs, et satisfait ainsi la vanité de leurs parents, ils seraient assurément restés au collège. Mais c'est là un chapitre des misères humaines qui n'est pas nouveau »*[5].

9 Peut-on se faire une idée plus précise de la part des ruraux dans ces établissements ? Nous n'avons en fait aucun moyen de la chiffrer avec précision. Ce n'est pas un objet des si nombreuses statistiques exigées des directeurs de ces écoles. Pouvons-nous nous en faire une idée en calculant le pourcentage des internes qui fréquentent un établissement ? Les chiffres sont connus : en 1894-95 et 1895-96, on en trouve 9 % à Agde, 13 % à Clermont-l'Hérault, 15 % à Lunel, près de 22 % à Castelnaudary, 22,5 % à Lodève, 27 % à Uzès, près de 35 % à Pézenas, 43,5 % à Mende. La moyenne pour tous ces collèges est de 25 %. Les pourcentages sont bien plus forts dans les établissements privés (74 % à Langogne en 1870, 70 % en 1898) et surtout les petits séminaires - jusqu'à 100 %. Serait-ce là un bon critère d'appréciation ?

10 En fait, il faut nuancer ces données. Si l'on s'en tient à un calcul qui ne prend en compte que les effectifs des classes secondaires, les proportions d'internes sont beaucoup plus fortes, car dans ces écoles et collèges municipaux, il y a bien souvent de 30 à 60 % d'élèves du primaire, beaucoup moins fréquemment internes. N'oublions pas d'autre part que le recrutement des élèves dans les grands établissements urbains se fait dans un rayon qui déborde souvent le département — ainsi de l'Assomption à Nîmes qui mord largement sur les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, voire l'Aude. Ils auront donc un certain nombre d'internes non-ruraux. On ne peut donc se fier à cette mesure pour déterminer les pourcentages de ruraux par établissement. Cette mesure n'est vraiment valable que si l'on a une bonne connaissance de chaque maison.

11 D'une manière plus générale, on peut affirmer trois choses :

- que dans aucun établissement secondaire de l'Académie la proportion d'élèves venus du monde rural n'est négligeable, même pas au lycée de Montpellier ;
- que dans tous les établissements secondaires implantés dans des villes de moins de 10 000 habitants, la proportion de ces élèves devient d'autant plus forte que la ville est moins peuplée, que son périmètre d'influence est plus large et que le chiffre des élèves est plus important ; le tableau annexé à ce texte[6] montre que c'est le cas dans 16villes de la région, en s'en tenant aux véritables établissements secondaires ;
- que la population rurale est majoritaire dans tous les petits séminaires qui remplissent correctement leur mission propre, soit en gros six sur neuf — les trois autres, Narbonne, Carcassonne et Perpignan, étant plutôt des « collèges déguisés », à certaines époques de leur existence, tout au moins. Ainsi, celui de Prades *« qui attire par le rabais et par le concours de tous*

les prêtres de la région, les enfants de cette région montagneuse peu fortunée et encore inféodée au clergé »[7].

Tableau des villes en fonction de leur population (1891) et de leurs établissements secondaires.

Ville	Habitants (1891)	Etablissement
Nîmes	63 552	Lycée, Assomption, **Saint Stanislas**
Montpellier	56 005	Lycée, Sacré-Coeur, **Petit séminaire**
Béziers	42 910	Lycée, **la Trinité,** *le Pic* (1897)
Perpignan	31 735	Collège, Petit séminaire St Louis
Sète	35 517	Collège
Narbonne	28 134	Petit séminaire, Collège (1887)
Carcassonne	27 512	Lycée et Petit séminaire
Alès	22 555	Collège
Lodève	10 185	*Collège*
Castelnaudary	10 059	*Collège et Ecole Saint Louis*
Beaucaire	9 724	*Petit séminaire St Félix*
Agde	8 170	*Collège*
Pézenas	7 364	*Collège*
Mende	7 202	*Collège ou Petit séminaire*
Bédarieux	6 923	*Collège*
Lunel	6 487	*Collège*
Limoux	6 283	*Petit séminaire*
Marvejols	5 650	*Collège* ou Petit séminaire selon les périodes
Clermont-l'Hérault	5 450	*Collège*
Saint-Pons	5 800	*Petit séminaire*
Uzès	5 449	*Collège*
Le Vigan	5 024	*Collège* (fermé en 1872)
Bagnols-sur-Cèze	4 666	*Collège*
Prades	3 856	*Petit séminaire*
Langogne	3 100	*Collège libre* / Petit séminaire

12 Le recrutement rural dans des établissements de type urbain est donc bien réel, mais il y a, toutefois, moins de conséquences pour la vie et les études que dans les maisons plus spécifiquement rurales. Là, le style de vie demeure très différent de celui des grands établissements qui ont des prétentions mondaines, l'Assomption à Nîmes, par exemple, dont le Recteur écrit au Ministre, le 24 mai 1880 : (Ses) *« élèves [...] se recrutent parmi les familles les plus en vue par la position sociale, la fortune, les relations [...] Un bon tiers des élèves ne sont pas du département ». « Ces diverses observations »,* poursuit-il, *« peuvent s'appliquer au collège catholique du Sacré-cœur à Montpellier »*[8]. Il en va de même du petit séminaire Saint Louis à Perpignan que l'I.A. des P.O. décrit en 1880-81 comme *« une véritable institution mondaine »,* avec *« un uniforme très coquet ».* En 1890, le prospectus de la maison précise que les élèves portent des gants noirs pour les promenades et les sorties, de peau pour les grands et les moyens, en soie ou fil pour les petits. Il n'est pas étonnant que dans l'Association des anciens élèves, le clergé, la magistrature et l'armée, comptent de brillants sujets. On s'applique à donner aux élèves une éducation brillante et profondément chrétienne. On y donne des cours de politesse hebdomadaires. Au contraire, l'École du Sanctuaire, sa voisine diocésaine, recrute *« parmi la population pauvre et dans les campagnes »* (mai 1881). On le ressent à travers l'uniforme, marque distinctive du niveau social moyen des élèves d'un établissement.

13 Leur implantation souvent et leur recrutement, à coup sûr, donnent au contraire aux maisons les plus « ruralisées » des caractères particuliers que l'on pourrait d'ailleurs affiner encore mieux en distinguant les établissements à dominante rurale des « zones de plaine » de ceux qui se trouvent en « terre montagnarde ». Pour faire court :

Castelnaudary n'est pas Prades. Lunel n'est pas Langogne. La culture et les modes de vie y sont fort différents dans les deux cas. De même, il faut distinguer les établissements à dominante rurale dans le monde des grandes villes et les maisons secondaires à dominante rurale en monde rural.

14 Il y a cependant des traits originaux communs à toutes ces maisons. Après avoir montré le caractère rural de bien des maisons, qu'elles soient publiques ou privées, qu'elles se veuillent universitaires ou cléricales, nous allons aborder, successivement, quelques-unes de leurs caractéristiques que peuvent parfois partager tel ou tel établissement urbain sur tel ou tel point, avant de décrire les avantages que présentent de telles maisons.

Quelques traits spécifiques des établissements à dominante rurale

Une certaine fragilité

15 Le recrutement des établissements de ce type - surtout des collèges communaux et des écoles privées - se trouve en effet très étroitement lié à divers facteurs locaux dont le premier est la conjoncture économique. Les crises engendrées par la pébrine et le phylloxéra, la mévente des vins... font chuter d'autant plus fortement les effectifs que le recrutement se fait dans la campagne. Ainsi à Castelnaudary en 1898 : *« L'appauvrissement du pays, le malaise causé par l'abstention des gens riches qui ne font pas travailler les pauvres, l'avilissement du prix des ventes, dans un pays surtout agricole et producteur de blé »*[9]sont causes de la situation peu florissante du collège. Ici les exemples surabondent. Cet argument est aussi vrai pour les établissements moins ruraux, comme les grands lycées, mais les fluctuations sont proportionnellement moindres et, surtout, ils ne risquent pas la disparition qui menace les autres.

16 Deuxième cause de faiblesse, l'attitude variable des municipalités à l'égard de leur collège. Le plus souvent, elles invoquent le manque de ressources. Mais parfois elles se laissent guider par un parti-pris idéologique. A Pézenas, comme à Castelnaudary, comme à Lunel et à Marvejols, comme ailleurs, on trouve parfois des maires et des conseils municipaux qui, favorables à l'Église, vont négliger leur collège, voire le *boycotter*en refusant des subventions ou des créations de chaires. A Mende comme à Castelnaudary, à certaines périodes, on dénonce la conduite de tels ou tels membres de la municipalité, des fonctionnaires, voire des instituteurs publics, qui au lieu de soutenir leur collège envoient leurs enfants étudier ailleurs, dans le public mais aussi le privé. Il s'agit de leur éviter le contact avec des élèves du monde rural, jugés par eux peu favorables à l'éducation dont ils rêvent. Ils sont ainsi parfois directement responsables de la faiblesse des effectifs, ce qui a pour conséquence une réduction du nombre des classes ou une morosité des études due au peu d'émulation. On vivote durant des décennies. Quelques établissements en arrivent même à fermer comme les collèges de Bagnols-sur-Cèze et du Vigan (1872). D'où, pour se sauver de ce danger, de fréquents regroupements entre collèges municipaux et écoles primaires supérieures et parfois des changements de statuts. On bricole les classes, on en supprime, on réduit le niveau, on développe le secteur primaire etc.

Des locaux qui laissent à désirer

17 Ce critère, pour réel qu'il soit, est moins net que le premier et, parfois, carrément inexact. Du fait de la ruralité, on pense souvent que les écoles secondaires sont bien moins pourvues, en moins bon état et moins bien équipées dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Il est vrai que certaines maisons laissent vraiment à désirer. La plus attaquée sur ce point est celle de Langogne. Il y a un siècle, les bâtiments étaient qualifiés de remarquables par leur position et leur aménagement intérieur, mais très dégradés - par exemple, le dallage disjoint - et la propreté et l'hygiène laissaient beaucoup à désirer :

> *« La maison est sale, mal entretenue, les dortoirs n'ont pas été blanchis depuis de longues années. On doit balayer rarement ; de nombreux brins de paille, par terre, qui proviennent des paillasses. Pas de table de nuit, les lieux d'aisance attenant au dortoir sont infects, les lits trop serrés, l'infirmerie est un galetas, les dalles du réfectoire n'ont pas été lavées depuis longtemps. A deux heures de l'après-midi traînent des miettes de pain, des épluchures de pommes, les plats accrochés aux murs sont mal nettoyés ».*[10]

18 Mais on construit beaucoup dans les petites villes, surtout dans l'enseignement libre (les petits séminaires de Mende et de Marvejols, entre autres). De ce fait, la qualité des locaux est parfois très supérieure à celle des villes — et, sur le plan de l'hygiène, les grands lycées ne sont pas à l'abri de graves reproches. L'on pourrait épiloguer longtemps sur quelques exemples, dont les plus fameux seraient puisés dans l'histoire du lycée de garçons de Montpellier[11], en 1945 encore, du grand collège de Perpignan. Ce n'est pas toujours une simple question de finances.

Des prix de pension peu élevés

19 Et pourtant, les prix de pension sont en général nettement plus bas dans les maisons à dominante rurale que dans les établissements équivalents du monde urbain, encore qu'il y ait des exceptions, Saint Stanislas à Nîmes, par exemple, qui se recrute dans tout le département et a surtout pour clientèle les familles catholiques de modique fortune, *« qui ne pourraient pas aborder les prix de pension du lycée »* (1880). Ainsi, en 1869, un interne doit 800 F à l'Assomption, de 700 à 850 au lycée de Nîmes, 400 à Saint Stanislas.

20 Dans les séminaires, l'affaire est claire. A Prades en 1881, les deux tiers des élèves ne payent pas le prix du prospectus, 70 ont des remises variables. Cette école emploie ce moyen, disent les inspecteurs, car *« il a pour but de détourner du Collège* (de Perpignan) *les populations arriérées du Capcir et de la Cerdagne ».*[12]

21 Cela s'explique de plusieurs manières. Pour les maisons qui sont des vrais petits séminaires, des aides substantielles sont fournies par les quêtes faites auprès des fidèles et par un système de bourses bien plus développées que dans le public, mais aussi du fait que beaucoup de services sont assurés par des prêtres qui gagnent peu, entre 400 et 600 francs par an, et, plus rarement, par des laïcs, moins bien payés que les fonctionnaires ou les professeurs des grands établissements urbains. Le père d'Alzon offrait 4 000 francs/an aux agrégés recrutés vers 1850. Par contre l'entretien des locaux leur revient entièrement.

22 Existent aussi deux systèmes qui peuvent rendre les pensions fort peu onéreuses. Ils sont pratiqués à l'École du Sacré-Cœur à Langogne et au petit séminaire de Chirac. Le premier consiste à payer une partie de la pension en nature : farine, pommes de terre, œufs, volailles ; l'autre à recevoir des enfants, qui n'auront qu'une petite part de leur

alimentation fournie par l'école, le reste étant à la charge des parents qui donnent à leurs fils des provisions pour compléter leur repas. Ce sont les caméristes. *« Ils ont des provisions de pain, de petit salé, de pommes de terre, d'œufs, de fromage, enfermées dans une petite armoire cadenassée dont chaque élève a la clé »* [13]En 1898, l'I.A. Hodin décrit le même usage, fort ancien, et qui a longtemps perduré pour Langogne : *« La maison fait servir un potage, soupe aux choux et à la graisse, aux trois repas* (sic) *et leur fait apprêter les aliments dont les familles ont fourni la substance ».* Ils sont alors 50 élèves sur 136 à suivre ce régime, soit plus de 36 % d'entre eux.

23 Dans les collèges, le prix d'internat va dépendre de leur statut, selon qu'ils sont en régie ou au compte du principal, et de l'importance des aides de l'État et de la mairie[14]. Il arrive qu'un prix plus modique soit un élément attractif pour tel établissement public. Ainsi, en 1885-87, le doyen Castets note que *« dans l'état de gêne, des familles recherchent les collèges où le prix de pension est moindre que dans les lycées ».* Elle est alors de 400 francs au collège de Castelnaudary contre 700 ou 800 dans les grands établissements urbains.

Une adaptation du calendrier scolaire au pays

24 Le caractère rural du recrutement a une autre conséquence. Les rythmes scolaires subissent quelques variantes avec un calendrier que l'on doit adapter lors de la rentrée ou de la distribution des prix ou en cours d'année en fonction de certains travaux des champs (les vendanges en particulier), de fêtes locales, de marchés ou de foires, sous peine d'avoir une fréquentation réduite à ces dates clés. Ainsi à Castelnaudary, on prend soin de proposer comme jour de distribution des prix le dimanche *« pour ne pas gêner les travaux agricoles et le commerce ».* On suggère d'adopter le lundi pour les rentrées et les sorties trimestrielles, car c'est jour de foire et les familles peuvent plus facilement *« faire partir les bagages de leurs enfants ».* (1895). De ces parents on tient en partie compte ici, mais les éducateurs ne les ont guère ménagés à travers les siècles. Et, d'abord, en critiquant leur manière d'élever leurs enfants.

Une éducation familiale fort contestée

25 C'est en effet dans l'éducation que se marquent les plus grandes différences entre nos deux types d'établissements, bien qu'on se plaigne partout du laisser-aller de la famille. Que de rapports de proviseurs, de principaux ou d'inspecteurs mettent en cause le *« manque d'éducation »* des enfants, en général, mais en particulier de ceux qui viennent de milieux paysans. Selon eux, ils arrivent dans ces maisons *« grossiers et incultes ».* Ils déplorent leur manque de savoir-vivre, leur impolitesse, des modes de vie, des manières de faire, un langage qui étonnent, voire révulsent les « étrangers au pays ». Ainsi ces ébauches de portrait de l'élève rural-type de la Lozère, dressé par les inspecteurs d'académie dans les années 1880 :

> *« Les élèves sont généralement assez faciles à conduire, ils ont, ce qui est naturel, les qualités et les défauts que l'on constate chez la population lozérienne, une soumission apparente, cachant un entêtement dont on vient difficilement à bout [...] les fautes les plus fréquentes proviennent du manque d'éducation première : propos inconvenants, répliques grossières, surtout lorsque l'élève est interpellé trop vivement [...] Ils sont généralement mal élevés [...] Il y a vraiment trop à faire sous le rapport de l'éducation, [...]*
> *« L'éducation première fait défaut chez les élèves du Collège. Mais ils sont généralement dociles, soumis ; ils ont le respect de l'autorité et leur direction morale est relativement*

facile, (cependant on a dû mettre deux grands à la porte). L'aumônier qui est là depuis le début de l'année fait preuve de tact et il n'y a eu aucune difficultés avec lui ».[15]

26 Cela est-il vrai de tous les enseignants, y compris des autres aumôniers ? Sont-ils bien choisis ? Tient-on compte, pour les nommer, de leur possibilité d'adaptation au type d'élèves et au pays, en milieu rural surtout ?

Des étrangers au pays, très surveillés

27 Les rapports des inspecteurs d'Académie s'attachent parfois à décrire les attitudes des professeurs par rapport à une population d'élèves et de parents. Elles varient, selon qu'ils se sentent « exilés » *(sic)*dans un monde si différent du leur et que trop souvent ils le méprisent, ou selon qu'ils sont nés dans une région rurale ou enfin, mieux encore, originaires du pays.

Ecoutons ce qu'en dit l'I.A. de la Lozère en 1882 :
« Un certain nombre des professeurs du collège sont enfants du pays, quelques-uns de Mende même. Ils ont les mœurs, les habitudes, l'amour du pays dans lequel ils vivent et où ils ont à peu près toujours vécu. Ils en ont aussi les défauts. Ils manquent peut-être de cette activité, de ce feu sacré qui remue les élèves, les excite au travail et leur inspire cet amour désintéressé de l'étude qui fait les esprits délicats et les élèves d'élite. Mais qualités et défauts bien pesés, je crois que les professeurs locaux dont la conduite est généralement régulière, en harmonie avec le milieu où ils sont placés et dont le zèle sans être ardent est cependant soutenu, sont, pour le collège d'excellentes recrues que l'on doit accueillir autant que possible.
« Les autres professeurs sont presque tous des jeunes gens qui se considèrent ici comme sur une **terre d'exil** *et qui ne demandent qu'à en sortir ; les uns y sont venus parce qu'ils débutent ; d'autres y ont été envoyés en disgrâce. Tous à peu près sont mécontents. Ils sont généralement instruits (parmi eux les professeurs licenciés). Mais soit que l'ennui ou l'isolement paralyse leur bonne volonté, soit pour toute autre cause, ils sont ordinairement peu zélés.*
« Ce sont les moins exacts, les moins réguliers de nos professeurs. Ils nous arrivent avec des opinions, des croyances, des habitudes qui sont **en désaccord** complet *avec celles des gens du pays. Dans une grande ville, on est perdu dans la foule caché dans le nombre, l'individu disparaît. Il n'en est plus de même dans la petite ville où tout se sait, tout se dit, tout se répète, s'exagère. Les jeunes professeurs étrangers ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre cette différence, ils manquent souvent de tact dans leur conduite et dans leurs rapports avec les gens du pays, ils froissent volontairement ou non des sentiments qu'ils ne partagent point et il est certain que par leurs manières de faire, ils entretiennent contre le collège une certaine défiance regrettable et contribuent peut-être à éloigner des élèves.*
« Un autre groupe comprend des professeurs un peu trop mêlés aux luttes politiques du moment, luttes presque toujours compliquées de questions religieuses. Leur attitude est certainement exploitée contre le collège. »

28 L'I.A. déclare qu'il ne se dissimule nullement les difficultés du recrutement des professeurs dans la Lozère... Il sollicite l'envoi d'un personnel sérieux et demande que ne se reproduisent pas les longues vacances de chaires.

« Pour combattre cette hostilité dont nous ne pouvons pas même mesurer toute l'étendue, car ce n'est pas au grand jour qu'elle s'exerce principalement je ne vois qu'un moyen : donner et maintenir au collège un personnel instruit, dévoué et prudent, dont la conduite défie la critique la plus malveillante. Sans doute ce personnel pourra être calomnié, mais quand nos ennemis ne trouveront dans la conduite et les paroles d'un seul professeur aucun appui pour leur haine, la calomnie tombera d'elle-même. » Or *« le personnel du collège ne réunit pas à cet égard toutes les conditions voulues. »*

29 Ces exigences et les critiques exprimées se manifestent ailleurs et cela peut aller loin. Ainsi, en 1870, à Castelnaudary, on refuse d'accueillir un professeur à cause de *« la conduite peu honorable de ses deux sœurs » : « Il serait fâcheux, lorsque nous avons fait tout notre possible pour relever un établissement tombé, d'introduire dans la place un élément de destruction ».* L'estime que l'on porte au personnel du collège favorise sa croissance ; une réputation douteuse ne pardonne pas. Encore faudrait-il que les enseignants s'adaptent aux vues des parents. Est-ce bien le cas ? Il y a là parfois un important décalage. Pourquoi ?

Une exigence des familles : un enseignement adapté aux besoins du pays

30 Certains de ces professeurs, vu leur origine et leur formation, sont imbus des orientations souvent élitistes de l'enseignement secondaire, et offrent un enseignement, même hors des séries classiques, qui ne correspond nullement à ce à quoi aspirent les élèves et leurs familles : *« Une éducation qui serve pour la vie et pas une instruction destinée à créer de futurs professeurs »,* dira Jeanne Galzy[16].

31 L'inadaptation aux souhaits d'une partie de la population est une des pierres d'achoppement des inspecteurs et autres responsables universitaires du temps, qui, venus le plus souvent d'ailleurs ou issus d'un autre milieu, ne comprennent pas que l'on puisse se lancer dans les études secondaires dans une perspective utilitaire. Les études de ce niveau ne sont pas faites, selon eux, pour donner un métier, mais acquérir une culture de base. Une fois ce bagage acquis, l'élève pourra alors se préoccuper d'une carrière. Ce point de vue, âprement défendu par des universitaires et des éducateurs clercs, comme le Père d'Alzon, a causé bien des fois des difficultés pour installer dans l'enseignement secondaire des sections de caractère technique qui permettraient à certains élèves l'accès rapide à des professions. Les parents et leurs enfants, réalistes, ont le souci de leur avenir immédiat et voudraient que soit donné un enseignement qui les prépare directement à des carrières et acceptent mal de subir un enseignement « inutilitaire » et spéculatif.

32 Nous retrouvons cette opposition à Pézenas, à Castelnaudary, à Bédarieux et en bien d'autres lieux. Pire, ce sont quelquefois les municipalités qui affectent les fonds alloués à l'établissement pour autre chose, alors qu'ils ont été attribués pour répondre aux besoins du pays, à Bédarieux par exemple. Mais, on le devine l'affaire a été chaude, surtout en Lozère. Les rapports des années 1880 sont à cet égard lumineux :

> *« Les élèves lozériens sont essentiellement positifs. Le mobile qui les pousse au travail n'est pas le désir de savoir, mais celui de parvenir, de se créer une position. Ils travaillent en vue d'un examen à subir et lorsqu'ils jugent qu'ils sont arrivés à peu près au niveau de l'examen, ils se tiennent généralement pour satisfaits.*
> *« Les élèves ne connaissent pas le culte de l'étude et ne travaillent guère que pour préparer l'examen, qui leur ouvrira une carrière ; les études du collège de Mende ne sont pas brillantes.*
> *« Les élèves du collège sont généralement assez travailleurs surtout dans les hautes classes, mais ils travaillent pour arriver, pour réussir un examen et se créer une position. L'amour de la science, de l'étude pour la science et l'étude, ils ne le connaissent pas. La gloire de* (briller ?) *dans un concours dont le résultat n'a rien de positif, l'honneur même de prendre part à ce concours, les touchent peu. Ce qu'ils veulent dans un examen, ce n'est pas les connaissances que l'examen suppose, mais le diplôme qui constate la réussite et ouvrira une carrière dans laquelle on peut se montrer très médiocre. Toutes les fois que l'on veut franchir*

> *les limites d'un programme d'examen, on rencontre une force d'inertie contre laquelle il faut lutter... »*

33 Les raisons invoquées sont la pauvreté : *« Les habitants de la Lozère sont assez pauvres »* ou un certain rapport à l'argent. *« Ceux d'entre eux qui ont de l'aisance, de la fortune même, n'aiment pas dépenser d'argent. Or les études classiques sont longues, elles ne conduisent immédiatement* (je me place ici au point de vue lozérien *à aucune carrière lucrative. »*

34 Et l'I.A. précise que, sauf s'il se dirige vers l'enseignement, *« où il peut trouver tout de suite une position modeste, mais qui lui assure la vie,* (l'élève) *est obligé ou bien à des études nouvelles et très coûteuses ou bien au surnumérariat long et également coûteux. Peu de familles, en Lozère, sont capables de suffire à de pareilles dépenses, et parmi celles qui le pourraient, la plupart ne s'en soucient guère »*[17].

35 Cet enseignement existe, mais il est souvent méprisé. L'I.A. rappelle qu'en suivant deux ou trois ans de cours de français, appelés enseignement spécial, ils préparent le brevet de capacité et des épreuves d'admission dans certaines administrations : postes et télégraphes, contributions indirectes, ponts et chaussées.

36 Les rapports et les résultats montrent la réalité des choses : ainsi en 1875, au collège de Mende, pour 8 élèves reçus au bac, (4 en Lettres et 4 en sciences), 3 ont le brevet de capacité, 5 sont admis aux postes, un au télégraphe, 16dans les contributions indirectes. *« C'est la preuve du service rendu dans ce collège au département de la Lozère »,* commente le doyen Germain, mais on pourrait dire aussi, à l'État, car il prépare un grand nombre de jeunes gens à une carrière d'administration. L'enseignement spécial fait alors égalité avec le classique. Mais l'on déplore que *« le collège de Mende* (soit) *à peu près le seul établissement secondaire de ce département où l'enseignement spécial soit parvenu à obtenir le droit de bourgeoisie. »*[18]

37 En 1882, l'I.A. en place reprend le même argument :

> *« C'est un collège de plein exercice pour l'enseignement classique, mais, pour répondre aux besoins du pays, l'enseignement secondaire spécial y est resté un véritable enseignement primaire supérieur dont le but est de préparer au brevet de capacité, aux examens d'entrée dans les différentes administrations. Le collège, possède toujours un cours spécial pour préparer le brevet élémentaire et aux examens des contributions et des postes et télégraphes ».*[19]

38 Ce phénomène mendois se retrouve ailleurs, y compris à l'égard de l'industrie ou du commerce. A Sète, la population fait pression en 1837 pour avoir une école secondaire qui forme aux métiers de la mer. A Bédarieux, vers 1875, l'on devait mettre en place au collège, des ateliers et des cours de tissage de laine - en fait la ville a détourné l'argent pour autre chose. A Castelnaudary, on essaie d'obtenir des formations qui répondent à la vocation à la fois agricole, commerciale et industrielle de la région : *« Il faut répondre aux exigences du temps et aux besoins des familles ».* Les professeurs décident en 1897 de créer des « cours pratiques » pour préparer en trois ans à des carrières comme les postes, les ponts et chaussées, le commerce et l'agriculture. Ce type de cours existe ailleurs : Sète, Alès, Lodève... En 1898, un projet est lancé pour créer des cours *« pour aider au développement de l'industrie céramique ».*

39 L'administration, tout en reconnaissant parfois la légitimité de ce rôle et en légiférant dans ce sens, (voir note 30) en arrive à le déplorer et à en limiter la portée voire à faire obstacle à la mise en place. Elle préférerait privilégier les études classiques, appuyée par quelques parents influents de la bourgeoisie locale. Ainsi à Pézenas en 1862-63, le principal, M. Bonnafous, envisage d'adapter le collège aux besoins des habitants. En

novembre 1862, il présente un projet qui consiste à créer un cours professionnel, avec des gens de métier : un agriculteur apprendrait aux élèves l'économie rurale[20], un mécanicien et un menuisier leur donneraient *« la science des machines et l'emploi des force chimiques »*, un commerçant leur expliquerait *« le maniement des produits de notre globe »*. L'I.A. s'insurge à cette idée : *« M. Bonnafous n'a rien compris. Cette section n'a pas pour but de donner un métier aux élèves, mais d'insister sur une étude sérieuse de la langue française, l'histoire nationale, la géographie et peut-être une langue vivante »* (Juillet 1863). Le Recteur doit prendre position. Il en réfère au ministre en précisant : *« J'ai cru devoir répondre que pour le moment il ne saurait être question d'annexer aux établissements publics qu'un enseignement professionnel purement théorique et que descendre dans la pratique serait changer la destination légale de nos établissements qui deviendraient alors des succursales des arts et métiers »*[21]

40 L'affaire n'ira pas plus loin. Mais on continuera à affirmer qu'il ne faut pas mélanger les genres, à la manière du doyen Germain écrivant en juin 1873 dans sa synthèse académique :

> *« L'enseignement classique attirera toujours quoi qu'on fasse, les esprits supérieurs. La France, toute démocratique qu'elle est d'instinct et de traditions, ne renoncera jamais à avoir une aristocratie intellectuelle, héritière de ses plus glorieux souvenirs. Car la France ne saurait se renier elle-même. La patrie de Bossuet et de Voltaire refusera toujours de se rapetisser dans le lit de Procuste, fût-il d'or et officiellement étiqueté ».*[22]

41 Mais les moyens ne suivent pas toujours. Par exemple, il manque un professeur d'allemand pour le collège. La ville ne peut faire ce sacrifice et prendre en charge une nouvelle chaire. A l'État de l'aider. La situation est décrite comme d'autant plus grave que, dans quelques lieux comme en Lozère, la concurrence se fait farouche :

> *« Nous sommes dans un milieu incontestablement hostile à l'enseignement universitaire. Beaucoup de familles dont les chefs se disent républicains, ont leurs enfants dans les établissements religieux. Cette hostilité a pris naturellement naissance le jour où le collège a été retiré des mains des jésuites et donné à l'université, mais elle présente actuellement une violence inouïe : on ne recule devant rien pour éloigner nos élèves de nous ; le collège, c'est le vestibule de l'enfer, le tombeau des âmes. On fait aux familles un cas de conscience de nous confier leurs enfants, et si quelque chose doit surprendre, c'est peut-être que nous ayons encore autant d'élèves. »*[23]

42 C'est dire si ces collèges sont utiles.

De l'utilité de ces collèges en monde rural

43 *« Il vit sans doute parce qu'il rend des services »*. Ce jugement de l'I.A. de l'Aude à propos du collège de Castelnaudary (1875) s'applique à bien des collèges en milieu rural.
Ce critère de services se présente sous divers aspects et d'abord la proximité. C'est un argument souvent évoqué pour justifier l'existence de collèges proches ou fragiles. Ainsi à Pézenas en 1811 :

> *« Vous ne pouvez considérer que comme un avantage infiniment précieux d'avoir au sein de vos foyers toutes les branches de l'instruction qui ouvrent à la jeunesse la carrière des sciences et lui présentent les moyens de figurer un jour dans les rangs les plus honorables de la société, [...] Quel est celui qui n'a pas à se féliciter d'avoir trouvé dans le lieu de sa naissance tous les moyens d'instruction que la médiocre fortune de sa famille l'eût empêché d'aller chercher ailleurs »*[24].

44 Ce thème est souvent repris dans les décennies suivantes et on le retrouve employé pour les P.O. en 1858 :

> *« Les pères de famille tiennent essentiellement, en général dans les petites villes secondaires, à ce que leurs enfants reçoivent l'éducation sous leurs yeux [...] Les villes elles-mêmes mettent un singulier amour-propre à posséder un établissement qu'avec une satisfaction naïve, elles puissent décorer du nom de collège, il n'y a pas jusqu'aux communes rurales les moins importantes dont le maire nous demande, souvent avec insistance, de leur envoyer des instituteurs sachant le latin »*[25].

45 S'ils vont au collège ou au petit séminaire comme internes, c'est à une distance relativement réduite de chez eux. L'I.A. de la Lozère, P.M. Cardine, écrit en 1881 : *« En règle générale, le Lozérien sort fort peu de chez lui, il ne connaît que ce qui se passe dans un rayon très rapproché du lieu où il vit et, par conséquent, il ne destine des enfants qu'aux carrières qui lui sont connues, dont il voit les représentants dans son canton, ou tout au plus dans une partie restreinte du département »*[26]. Les écoles sont parfois serrées, ainsi dans l'Hérault : *« Agde coincé pour ainsi dire entre Béziers (18 km) et Cette (26 km) ; entre Montpellier et Nîmes, Lunel, voué à l'écrasement (23 et 26 Km). Sur la ligne du Midi et ses embranchements, deux villes qui se dévorent, Clermont-l'Hérault et Lodève, séparées par 18 Km et voisines de Pézenas (22 Km), Pézenas qui touche Béziers (25 km) ».* Et il faut ajouter à ce réseau les écoles secondaires libres, comme la Trinité et le PIC à Béziers...

46 En second lieu, ces établissements favorisent la promotion des études et l'ascension sociale dans des milieux humbles. En 1882, l'I.A. de l'Aude rend hommage au collège de Castelnaudary qui *« rend de réels services au département en préparant convenablement des élèves aux classes supérieures des lycées ».* Cela permet à des enfants venus de la ville et surtout de son environnement rural de se former et de parvenir à des carrières rendues possibles grâce à l'existence de ces collèges du monde rural.

47 La société civile a largement profité de ces établissements de proximité. Nombreux sont ceux qui, munis d'un examen ou d'un concours qui leur assure des places, ont trouvé du travail, en s'expatriant, souvent avec une bonne garantie d'emploi et de salaire, dans des postes d'administration : Contributions indirectes, postes, télégraphe, voire dans le commerce. Les postes d'instituteurs sont fort appréciés. Mais ils ont alimenté aussi le monde des professions libérales et favorisé un type de culture.

48 Autre service rendu à la société : entretenir les choses de l'esprit. En 1922, l'I.A. Malard rétorque à ceux qui décrient ces maisons d'enseignement qui se font une concurrence farouche et, trop nombreuses, s'affaiblissent l'une l'autre, que « *cette participation des autorités et notabilités locales à la direction d'un établissement d'éducation entretient dam nos petites villes le goût des choses de l'intelligence avec l'esprit démocratique.* »[27] C'est un argument qui ne manque par de pertinence. Les élèves du rural s'y alimentent sur le plan intellectuel, à leur manière, à leur niveau, selon les exigences de la vie du pays, comme leurs parents sur le plan des achats et de l'administration.

49 Quatrième type d'apport, le recrutement du clergé. Bien des établissements de ce type l'ont favorisé. Les petits séminaires qui méritent ce nom, bien sûr, mais aussi des établissements urbains à recrutement rural, comme Saint Stanislas à Nîmes ou le PIC à Béziers. L'École du Sacré-Cœur à Langogne est en ce domaine le modèle le plus accompli. En 1905, 15 rhétoriciens sur 19 entrent au grand Séminaire. Finalement, à part le Collège de Mende, les autres maisons secondaires de la Lozère visent toutes, plus ou moins directement, ce but. L'on ne s'étonnera donc pas du nombre élevé des prêtres et des religieux originaires de ce diocèse[28].

50 Que conclure de cette étude ? Les exemples relatés montrent que, dans la réalité, on s'est, tant bien que mal, adapté aux besoins des populations rurales et des quartiers ouvriers.

Jeanne Galzy souhaitait que l'on ne laisse *« s'engager vers les études classiques que les enfants très doués et capables de devenir des spécialistes ». « Pour les autres »,* jugeait-elle, *« il faut un tout autre enseignement »*[29]. Quoiqu'on en dise parfois, lois et circulaires existent[30]. N'aurait-ce pas été mieux pour tous si chacun avait joué le jeu sans arrière-pensée ?

51 Mais souvent s'affiche un préjugé : dans les établissements d'un certain niveau on n'apprécie guère ce style d'études et la clientèle rurale n'est pas la bienvenue. Mlle Hartmann, directrice du lycée de jeunes filles de Montpellier, le dit on ne peut plus clairement, en 1932. Elle déplore que les filles venues de la campagne soient trop âgées par rapport aux enfants élevées dans le lycée et surtout que leur mentalité diffère de celles du lycée urbain : *« Les nôtres en général sont souples et vives. Celles qui nous viennent des campagnes ont de vieilles habitudes qu'il est difficile de corriger. Le mécanisme chez elles tient la place du raisonnement »*[31].

52 N'empêche que si ces maisons à dominantes rurales, malgré leurs imperfections et leurs défauts parfois, n'avaient pas existé, bien des gens qui ont pu obtenir une « position » et faire une carrière, parfois brillante, dans la vie civile ou dans le clergé n'auraient pas eu ce genre de destin. Ce n'est pas en Lozère, cette pépinière d'actifs en tout genre, que l'on pourra me démentir. Ce n'en reste pas moins vrai ailleurs.

(Juin 1936.) Dans un petit village de l'Hérault : une institutrice et les deux élèves de sa classe unique.

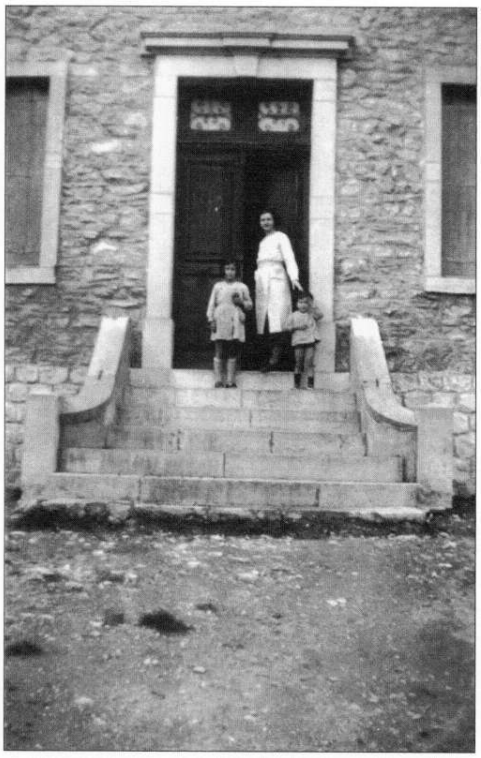

NOTES

1. SECONDY L., *Histoire du Lycée de Montpellier,* Presses du Languedoc, 1989. p. 175.

2. GALZY J., *La Femme chez les garçons,* Paris, Éd. J. Ferenczi, 1932, p. 114.

3. *ibid.,* p. 83, 97 & 136, *passim.*

4. AN F 19-4080, *lettre du Vicaire général Redonnel,* par délégation, au Ministre de l'I.P.

5. ADH, série T, non classée, *Rapport de l'I.A. de la Lozère, P.-M. Cardine, au Conseil académique,* 1880-1881.

6. Tableau des villes en fonction de leur population (1891) et de leurs établissements secondaires. En 1891 parmi les 25 villes qui ont eu alors de véritables établissements secondaires : lycées, collèges, écoles secondaires libre et petits séminaires, 2 dépassent 50 000 habitants, 6 se situent entre 42 000 et 22 000 ; 2 autour de 10 000, 12 entre 9 750 et 5 000, 3 en dessous. On y a trouvé 37 établissements, dont 4 lycées, 13 collèges communaux - 15 sur le siècle - avec une création à Narbonne, et deux disparitions à Bagnols-sur-Cèze et au Vigan, 9 établissements secondaires libres importants, 9 petits séminaires. Sur ce nombre, 16 seulement (17 avec le PIC) se trouvent dans des villes dépassant 15 000 habitants. Lézignan-Corbières 6 286 h., St Gilles 5 268 h., La Grand-Combe 12 138 h., Mèze 6 067 h., Rivesaltes 6 980 h., n'ont pas d'écoles secondaires à cette époque. Il nous semble que, sur ce nombre, 20 maisons sont à dominante rurale ou très largement rurale. Elles sont *en caractères italiques,* dans le tableau.

7. ADH, série T, I.A. / des P.O. Audray, synthèse au Conseil Académique 1881.

8. *Ibid.,* Rapport au ministre à propos du petit séminaire de Perpignan.

9. *Ibid.,* 1898, Castelnaudary, crise économique.

10. *Ibid.,* Rapport de l'I.A. de la Lozère, 1895.

11. SECONDY L., *Histoire du Lycée de Montpellier,* p. 160-162. Discours du proviseur Bernard lors du centenaire du Lycée.

12. ADH, série T, Rapport de l'I.A., des P.O.

13. *Ibid.,* I.A., 1865, à propos du petit séminaire de Chirac.

14. Sur ce point — SECONDY L., « Les pouvoirs municipaux à travers le XIXe siècle et l'enseignement secondaire : les collèges et les lycées », in *Etudes sur l'Hérault,* N° 5, 1989, p. 119-129.

15. ADH, série T. Tous les textes cités ici sur la Lozère sont tirés des rapports des I.A. P.M. Cardine et Pouillot, pour les années 1880-81 à 1885-86. De nombreux autres passages de leurs rapports confirment leur manière de voir : « *On peut le partager en trois groupes ; dans l'un se trouvent des hommes dont la conduite est digne et réservée ; ils se renferment dans leur devoir professionnel et sans être des professeurs éminents, ils ont la confiance des familles et jouissent grandement de l'estime publique. « [...] le troisième groupe se compose de professeurs qui donnent des exemples déplorables, dont la conduite privée est justement répréhensible et qui, de ce fait, sont absolument déconsidérés dans l'opinion publique.* » (Cardine, 1880). *« Pour que le collège puisse lutter contre la concurrence que lui font les petits séminaires de la Lozère et l'établissement libre des frères de Mende, il ne suffit pas que les études soient solides : les professeurs ne doivent pas borner leurs efforts à s'acquitter convenablement de leurs fonctions à l'intérieur de l'établissement, mais il faut encore gagner au collège la confiance des familles par une conduite privée correcte et digne. Dans la petite ville de Mende, l'influence du clergé est encore souveraine : nos professeurs sont surveillés avec un soin jaloux et toute déconsidération qui s'attache à leur personne rejaillit sur le collège et sur l'université* » (I.A.Pouillot 1885-86).

16. GALZY J., *op. cit.,* p. 118.

17. ADH, série T, non classée, Lozère 1880-1881. Rapport de l'I.A. P.-M. Cardine au Conseil académique.

18. En 1880, il y a eu 17 admissions au brevet de capacité, 8 dans les diverses administrations, contre 5 bacheliers, 2e partie, èsLettres. La balance entre réussites au bac et àces concours est de 13 bacs contre 14 en 1886, 6 bacs contre 7 en 1892, 8 bacs contre 7 en 1891.

19. *Cf.,* note 15.

20. Conseil Académique juin 1860 : « *L'agriculture offre ici un brillant avenir : soit par la richesse naturelle du sol, soit par l'immense débouché que les récents traités de commerce promettent à la principale production de ce pays. Pourquoi, en présence de ces avantages assurés, les pères de famille iraient-ils chercher pour leurs enfants les ressources lointaines et incertaines qu'offrent les* (autres) *professions libérales ? ».*

21. SECONDY L., « Un collège universitaire dans la lignée de son passé », in *Etudes Héraultaises.* Pézenas, N° 26-27, 1995-1996, p. 151.

22. ADH, série T, Synthèse au conseil académique, Germain, rapporteur.

23. ADH, série T, non classée, Lozère 1880-1881, rapport de l'I.A. P.-M. Cardine au Conseil académique.

24. SECONDY L., « Un collège universitaire dans la lignée de son passé », in *Etudes Héraultaises,* Pézenas, N° 26-27, 1995-1996, p. 144.

25. ADH, série T, I.A. des P.O., 1858.

26. ADH, série T, non classée, Lozère 1880-1881, rapport de l'I.A. P.-M. Cardine au Conseil académique.

27. ADH, série T, non classée, Rapport de l'I.A. Malard, 1922.

28. POURCHER Y., *Les Maîtres de Granit,* Éd. Olivier Orban, 1987, p. 182-183. Le 22 février 1901, *La Semaine Religieuse* évalue à 1 000 les Frères des Ecoles Chrétiennes qui sont sortis de la Lozère et à 700 les autres religieux : Frères du Sacré-Cœur, Jésuites, Oblats de Marie, Maristes, Salésiens, Frères Maristes... et à un nombre très élevé de prêtres diocésains : 430 en 1938 dans le diocèse et de nombreux autres à l'extérieur : de 1915 à 1940, 140 dont 20 à Paris, 18 à Nîmes, 15 à StFlour, 11 à Avignon, 9 à Montpellier...

29. GALZY J., *op. cit.,* p. 118.

30. L'I.A. Malard rappelle que dans l'histoire de ces collèges, les ministres ont à plusieurs reprises tenu compte des réalités : *« La Monarchie de Juillet avait parfaitement compris cette vérité : les collèges communaux, pour vivre, doivent s'adapter à leur milieu. »* L'ordonnance de 1839 et neuf autres, entre 1841 et 1844, annexent des cours d'instruction primaire supérieure à plus de cent collèges, dont Bédarieux, Clermont-l'Hérault, Pézenas et Uzès. Il signale ensuite la circulaire du 30 septembre 1880 aux Recteurs qui est donnée en vue d'adapter l'organisation collégiale aux possibilités régionales. On conseille d'adjoindre au collège une E.P.S. ou une Ecole pratique, de développer l'enseignement agricole en l'appropriant aux cultures de la région. Vingt ans plus tard, la loi du 13 juillet 1900... réitérait ces mêmes conseils : créer des enseignements régionaux. La circulaire du 30 septembre 1900 préconisait l'instauration de cours spéciaux préparatoires aux Ecoles d'Arts et Métiers, des mécaniciens de la flotte, d'agriculture, d'horticulture, de commerce, aux carrières des PTT et des Ponts et chaussées. Bientôt vint le grand décret du 31 mai 1902 : « *Dans un pays où la population professionnelle et active représente 40 % de la population totale, l'Université ne peut se contenter de préparer des jeunes gens aux carrières libérales, aux grandes écoles, au professorat ; elle doit préparer à la vie économique, à l'action ».* D'où les deux cycles : le premier qui va jusqu'en fin 3e donne « *un bagage de connaissances modestes, mais formant un tout complet en soi et utilisable ».* La sanction en est le certificat d'études secondaires du premier degré. Le second qui comprend quatre sections et aussi un cours d'études de deux ans approprié aux régions, avec des langues vivantes et des études de sciences en vue des applications. Aux Conseils académiques de proposer les programmes au Ministre. On peut organiser en fin de parcours un examen public. « *Qui l'a*

fait ? » conclut-il. « *L'obstacle est venu plus de certains responsables que de la loi. Là a résidé longtemps toute l'équivoque sur ce que devait être l'enseignement secondaire* ».

31. SECONDY L., *Cent ans de vie dans le premier lycée de jeunes filles,* p. 63.

RÉSUMÉS

Non disponible

Not available

INDEX

Keywords : 2nd empire, intermediate school, Languedoc, rural context, rural life, third republic
Mots-clés : collège, IIIe république, IInd empire, Languedoc, ruralité